

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 16 décembre 2019

Séance du 2 décembre 2019

11

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Hauts de Creil

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M BOUADDI, Mme MEHADJI, MM ATAKAYA, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. BELMHAND et Mme SOKOLONSKI	2

■ Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Par délibération n°17 en date du 29 mars 2017, le conseil municipal a approuvé le Protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) piloté par l'ACSO.

Depuis sa signature, le 30 janvier 2018, toutes les études préalables à l'élaboration du projet de rénovation urbaine du quartier des Hauts de Creil ont été réalisées.

Un programme ambitieux a été élaboré avec l'ensemble des partenaires dont la Ville de Creil, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etat, Oise Habitat, la SA HLM de l'Oise, 1001 vies Habitat, la Région Hauts-de-France, Action Logement, l'EPARECA et la Caisse des Dépôts.

Ce programme est aussi et surtout le résultat des actions de concertation en direction des habitants, menées concomitamment aux études, et qui ont pris la forme de présentation en conseils de quartier, de réunions et d'ateliers thématiques, de balades urbaines, d'expositions et rencontres au sein de la Maison du projet.

Le périmètre des Hauts de Creil s'étendant sur un vaste territoire de 118 hectares, il a été convenu de décliner le programme selon les trois quartiers qui le composent : le quartier du Moulin, le quartier des Cavées et le quartier Rouher.

maintenant !

Les partenaires ont défini, par quartier, les opérations permettant de répondre aux orientations majeures du projet qui sont :

- la poursuite du désenclavement du plateau,
- l'amélioration de l'attractivité des logements et la diversification de l'habitat,
- la valorisation du cadre paysager, des voies douces et des espaces publics,
- la hiérarchisation des différents pôles commerciaux et d'activités,
- l'adaptation de l'offre d'équipements aux besoins des habitants.

En matière d'habitat, le projet vise à réhabiliter près de 1 200 logements sociaux à caractère exemplaire pour la plupart. Il prévoit de démolir 239 logements collectifs sociaux et de construire environ 170 logements individuels en accession. Pour compenser les démolitions, 167 logements sociaux seront reconstitués majoritairement à Creil et hors des quartiers prioritaires afin de favoriser la mixité sociale. En parallèle, il s'agira de mener des opérations d'amélioration des copropriétés en difficulté « La Roseraie » et « Les Pléiades ».

Les aménagements publics, à hauteur de 25,5 M € HT, concernent les secteurs confrontés par des dysfonctionnements urbains les plus aigus tels que le parking des Carrières et la coulée verte dans le quartier du Moulin, le secteur Guynemer et la place Pierre et Marie Curie dans le quartier des Cavées.

En matière d'équipements publics, le projet met l'accent principalement sur l'offre enfance/petite enfance dans le quartier des Cavées par la création d'un nouveau groupe scolaire et dans le quartier Le Moulin par la rénovation des écoles, la création d'un équipement de loisirs et l'extension de la crèche.

Concernant le quartier Rouher, la rénovation et transformation du Centre des Cadres Sportifs sont également prévues au programme, en orientant le futur équipement vers trois fonctions principales : l'accueil d'événements familiaux, la mise à disposition de locaux aux associations creilloises et l'installation d'organismes de formation professionnelle.

Une clause de revoyure est prévue à la convention afin d'intégrer le secteur de la copropriété de Nerval (quartier Rouher) qui fait l'objet d'études urbaines, foncières et commerciales qui sont toujours en cours.

Le projet portera sur la période 2020 à 2030. Actuellement, il représente un investissement de 168 M € HT toutes maîtrises d'ouvrages confondues. Un tiers de cette somme correspond à des investissements des deux bailleurs concernés par la réhabilitation et les démolitions du parc social. L'ANRU est sollicitée à hauteur de 62,5 M € HT et la Région de 7,6 M € HT. La Ville de Creil investira de l'ordre de 17,8 M € HT. La participation de l'agglomération est estimée à 2,3 M € HT. Elle englobe la conduite du projet (pilotage/coordination, Communication, Suivi financier/évaluation) et la stratégie Habitat dont, notamment, le traitement des copropriétés en difficulté et le relogement des ménages concernés par les démolitions.

L'instruction du dossier est réalisée à l'échelle nationale avec une présentation au Comité National d'Engagement (CNE) de l'ANRU qui se déroulera le 22 janvier 2020. Le programme opérationnel et la maquette financière prévisionnels seront à ajuster en fonction des échanges qui auront lieu avec l'ANRU dans le cadre de cette présentation. A l'issue, la convention, dans son état final, sera soumise à l'avis du conseil communautaire et du conseil municipal.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 2 décembre 2019,
Vu l'avis de la commission plénière en date du 9 décembre 2019,
Vu l'avis du conseil communautaire du 12 décembre 2019 approuvant le projet de renouvellement urbain du quartier des Hauts de Creil, autorisant le président de l'ACSO à solliciter les concours financiers et à finaliser les négociations permettant d'aboutir à la convention de renouvellement urbain,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : **37** Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver le projet de renouvellement urbain des Hauts de Creil décrit ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser, monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les concours financiers de l'ANRU, de l'ANAH, de la Caisse des dépôts, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil Départemental et des organismes bailleurs pour financer le projet.

Article 3 : de mandater, monsieur le Maire ou son représentant, pour finaliser les négociations permettant d'aboutir à la convention de renouvellement urbain relative à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **20 DEC. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23.12.19

et publication ou notification le 23.12.19

affiché le 20.12.19

CREIL, le 23.12.2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le 20/12/2019

SLO

ID : 060-216001743-20191216-DLRG191216011-DE